

SOCIETE ENNAKL Automobiles SA

Capital : 30 000 000 TND

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II 1080 – Tunis

RC : B117641996

MF : 1949 C/A/M/000

CNSS : 29840-61

Convocation à L'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES SA** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 15 Mai 2018 à 9H00 au siège de L'AMEN BANK** Avenue Mohamed V-1002 , Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017.
- 2.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 3.** Approbations des états financiers relatifs à l'exercice 2017.
- 4.** Approbations des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5.** Quitus aux administrateurs pour la gestion 2017.
- 6.** Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 7.** Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018.
- 8.** Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
- 9.** Nomination de nouveaux administrateurs.
- 10.** Nomination des commissaires aux comptes .

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2017 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	26 537 682,158
Résultat reporté	11 443,082
Résultat distribuable :	26 549 125,240
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat distribuable)	796 473,757
Autres réserves	6 250 000,000
Report à nouveau 2016	2 651,483

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.650 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 15 mars 2016, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 16 mars 2017, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2018.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis
- Monsieur Mohamed BOUATTOU représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de CASABLANCA

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, les administrateurs suivants :

-
-
-
-

-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
• La société AMEN BANK	• 31 décembre 2018
• La société TUNISIE LEASING	• 31 décembre 2018
• La société TDS	• 31 décembre 2018
• La société SPI	• 31 décembre 2018
• La société PARENIN	• 31 décembre 2019
• Monsieur Fethi MESTIRI	• 31 décembre 2019
•	• 31 décembre 2019
•	• 31 décembre 2020
•	• 31 décembre 2020
•	• 31 décembre 2020
•	• 31 décembre 2020
•	• 31 décembre 2020
•	• 31 décembre 2020

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que les mandats des deux commissaires aux comptes la société « CSM » et la société « F.M.B.Z KPMG TUNISIE » sont venus à expiration.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

-
-

En qualité de commissaires aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2020.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vu d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----